Envoyé en préfecture le 22/12/2024
Reçu en préfecture le 22/12/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241212-DELIB_2024_065-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2024-065**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 décembre 2024

Conseillers en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 19

Objet : Création d'une piste voie verte avec piste cyclable reliant Toury à Janville-en-Beauce – validation plan de financement et sollicitation Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST, Région Centre-Val-de-Loire) - Décision

Le jeudi 12 décembre 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de TOURY, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 05 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGÈRE, Mme Joëlle POMPON, Mme Chrystelle MARY, Mme Karine NOLL, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Antoine HAMEZ, M. Jean-Michel PINCELOUP, Mme Christine ANFRIE, M. Adrien PRUNET.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Nathalie VALENTIN, M. Franck BACHIMONT, M. François CLOUET, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Séverine CHAMAND, M. Jérémy RUBICONDO.

ABSENTS : M. Alain GERAY, Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Mme Nathalie VALENTIN à M. Laurent LECLERCQ, M. François CLOUET à M. Bruno GUITTARD, Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, M. Franck BACHIMONT à M. Antoine HAMEZ, Mme Séverine CHAMAND à M. Jean-François DARGÈRE, M. Jérémy RUBICONDO à M. Jean-Yves DUFRESNE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine ANFRIE

Envoyé en préfecture le 22/12/2024
Reçu en préfecture le 22/12/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241212-DELIB_2024_065-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-045 du 16 juin 2021, proposant l'inscription du projet structurant de création d'une voie verte avec piste cyclable reliant Toury à Janville-en-Beauce, au sein du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST, Région Centre-Val-de-Loire) pour la période 2021-2026,

Vu le CRST approuvé les 09 et 10 novembre 2022 dont le nouveau cadre d'intervention s'applique aux territoires juillet 2023 ;

Considérant la Ville de Toury qui projette la réalisation d'une voie verte avec piste cyclable depuis le chemin rural n°4 dit « du grand Boissay » jusqu'à Janville-en-Beauce ; en passant par le Bois Lambert ;

Considérant que le projet, tel que présenté, s'inscrit pleinement dans l'axe « déployer une mobilité durable » du CRST et dans l'action « vélo utilitaire » qui en découle ;

Considérant que la Ville s'est déjà vue notifier un total 126 418 € de subventions au titre de l'appel à projet vélo pour 96 418€ et au titre du Fond départemental d'investissement (FDI) pour 30 000 € ;

Considérant que le plafond de subvention maximum du projet (80%), n'est pas atteint et que la Collectivité peut solliciter d'autres partenaires ;

Considérant alors que le nouveau plan de financement du projet est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux enrobés	371 401,70 €	État – Appel à projet vélo *	96 418,00 €	20,71%
Plantation arbres	57 000,00 €	Région - CRST	186 300 €	40,27%
Barrières	34 000,00 €	Département – FDI*	30 000,00 €	6,44%
Panneau régional	250,00 €	Département – FDI 2025	27 300,00 €	2,86%
		Autofinancement	122 633,70 €	26,51 %
TOTAL	**462 651,70 €**	**TOTAL**	**462 651,70 €**	

* subvention déjà attribuée

Considérant enfin que Madame Chrystelle Mary, conseillère municipale, ayant un lien de parenté avec l'une des entreprises consultées dans le cadre du projet, n'a pas donné son avis, ni pris part aux débats et aux délibérations,

Vu l'avis favorable de la commission « Générale » du 5 décembre 2024,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement, détaillé ci-avant, pour un montant total d'opération de 462 651,70 € ;

- **SOLLICITE** une aide via le CRST d'un montant de 186 300 € correspondant à 40,27% de l'enveloppe totale du projet ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2024
Reçu en préfecture le 22/12/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241212-DELIB_2024_065-DE

- **DIT** que l'enveloppe CRST souhaitée est gérée par la Communauté de Communes Cœur de Beauce et qu'à ce titre la demande d'aide ainsi que le plan de financement devront faire l'objet d'une validation par les instances communautaires ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente délibération ;

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,



Laurent LECLERCQ

La Secrétaire de Séance,

Christine ANFRIE

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 20/12/2024
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 20/12/2024

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

